

le snesup

L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE À L'ÉPREUVE DES RUPTURES



Anne Roger et Caroline Mauriat,
cosecrétaires générales

Le prochain congrès d'étude du SNESUP-FSU se déroulera à Poitiers les 5 et 6 juin prochains. Dans un contexte de coupes budgétaires particulièrement sévères pour l'enseignement supérieur et la recherche, couplées à des attaques inédites du service public via la perspective d'une nouvelle loi de la fonction publique, l'avenir de l'ESR est profondément questionné. L'urgence climatique fait également émerger de nouvelles problématiques qui interrogent nos métiers et nos conditions de travail.

Plus spécifiquement, l'« acte II » de l'autonomie – lancé par le président de la République et relayé par la ministre S. Retailleau –, associé au « choc de simplification » de la recherche, entraîne l'ESR vers une réorganisation et un asservissement toujours plus grand aux injonctions libérales. L'incantation de la ministre à réfléchir à un nouveau « modèle économique » cache mal la volonté d'ouvrir le marché au secteur privé, dans les starting-blocks – voire déjà dans la course – face au marché juteux que représentent aussi bien les formations supérieures que la recherche.

Une présentation plus détaillée des thématiques qui structureront le travail dans les ateliers et les plénières se trouve dans les pages qui suivent. Le congrès permettra de nous poser ensemble toutes les questions soulevées par ces thématiques et d'y apporter des réponses syndicales. Dès maintenant, réunissons-nous dans les sections de nos établissements pour débattre sur les différents sujets en amont du congrès et faire en sorte que les réflexions menées reflètent le plus largement possible nos préoccupations et celles de la communauté universitaire.

Pour le SNESUP-FSU, il est vital que le service public de l'ESR poursuive son développement au service de l'intérêt général et du plus grand nombre.

Soyons nombreux et nombreuses à Poitiers pour porter et faire advenir cette exigence. ■



ACTION SYNDICALE (AS)

Au « chacun pour soi », opposons la force du collectif et de l'unité !

“

Investir les lieux de décision et faire vivre la démocratie sont autant de nécessités pour imposer d'autres choix.

”

Dans la continuité du chantier consacré au « choc de simplification » et à l'« articulation » entre organismes nationaux de recherche et établissements universitaires, la ministre a lancé l'« acte II » de l'autonomie des établissements de l'ESR. Après l'expérimentation ouverte sur 17 sites pour la recherche, elle évoque cette fois une expérimentation d'un an sur 9 sites pour « donner plus de marge de manœuvre à nos universités, leur faire davantage confiance, tout en les responsabilisant, et en les engageant sur des objectifs concrets ». Il s'agit pour la ministre de mettre en œuvre des « projets de proximité » plutôt que de porter un « projet national trop distant ». Autrement dit, mettre fin à l'égalité de traitement du personnel et des étudiant-es sur l'ensemble du territoire, mettre en concurrence les établissements et généraliser la sélection, voire augmenter les droits d'inscription.

Ainsi, après la loi LRU de 2007 qui fondait l'« acte I » de l'autonomie, quatre PIA et une pseudo-LPR, le ministère s'engouffre, sans aucun bilan sérieux, dans une nouvelle étape qui, à terme, sonnerait le glas du service public de l'ESR. Le bilan, nous le connaissons : renforcement des inégalités, multiplication des statuts d'établissement, mise à mal de la démocratie interne,

recrutements sur contrat, transfert de la gestion des emplois et des primes aux président-es d'établissement et généralisation de la sélection. La pulvérisation de la formation des enseignant-es peut être vue comme une pierre de touche. Aux inégalités d'organisation et de rémunérations s'ajoute un nombre croissant de personnels et d'étudiant-es en situations précaires.

Face à ce projet, investir les lieux de décision et faire vivre la démocratie, assurer des responsabilités, reconstituer les équipes mises à mal par la période du Covid-19 et la généralisation des enseignements et des réunions à distance, s'opposer collectivement et de manière organisée aux projets contraires à l'intérêt général, sont autant de nécessités pour imposer d'autres choix. Les organisations syndicales, dans leur unité, constituent un outil essentiel. Les militant-es en sont les chevilles ouvrières, à la fois pour défendre les droits des personnels de plus en plus bafoués par un management néolibéral peu scrupuleux, mais également pour rassembler largement et redonner force aux collectifs de travail autour d'un autre projet pour le service public de l'ESR : émancipateur et ouvert à toutes et tous et garantissant des conditions de travail permettant de remplir nos missions sereinement. ■

ÉCOLE ÉMANCIPÉE POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF (ÉÉ-PSO)

Un nouvel outil syndical pour le syndicalisme de transformation sociale ?

Déjà de nombreuses années, la FSU s'est dotée de mandats en faveur d'une recomposition du syndicalisme de transformation sociale, s'adressant en priorité à la CGT et à Solidaires, sans exclusive au-delà.

Face à la montée de l'extrême droite qui fait peser une menace réelle à court terme sur l'ensemble de la société, aux attaques libérales continues du gouvernement et du patronat, nous devons nous engager pour un renouveau du syndicalisme de transformation sociale, à la fois dans ses pratiques et par la dynamique unitaire qu'il peut impulser dans l'ensemble des secteurs d'activité et de nos luttes.

La CGT a souhaité récemment engager un travail avec la FSU afin d'envisager les possibilités d'une dynamique de rapprochement. La place de Solidaires n'est pas encore complètement clarifiée dans ce cadre, dans l'attente de son prochain congrès. Pour ÉÉ-PSO, sa participation à un projet d'outil syndical commun paraît essentielle.

Les rencontres entre les directions de la CGT et de la FSU qui se sont déroulées depuis l'été dernier doivent maintenant s'étendre au niveau des fédérations ou syndicats nationaux et des organisations départementales.

ÉE-PSO appelle à se saisir dans chaque section de toutes les questions que peut soulever ce rapprochement et à réfléchir à ce que l'on souhaiterait faire de ce nouvel outil.

De notre point de vue, cette dynamique de rapprochement n'a de sens que si elle ne se limite pas à des discussions entre organisations mais qu'elle s'adresse à l'ensemble du salariat et des forces de transformation sociale pour élaborer des modalités d'interventions communes. Au-delà des bases revendicatives convergentes, ce processus doit conduire à la généralisation de campagnes unitaires comme il en existe déjà entre CGT, FSU et

Solidaires avec les intersyndicales femmes, la lutte contre l'extrême droite (VISA) ou la solidarité avec les sans-papiers (travailleurs-ses ou familles d'enfants scolarisé-es) ; d'autres thématiques pourraient donner lieu à des campagnes communes (services publics, fiscalité et répartition des richesses ou protection sociale). Les questions liées à la rupture écologique ne sauraient être laissées de côté et nécessitent des débats approfondis au sein de nos organisations et entre elles. Le retrait de la CGT de l'Alliance écologique et sociale – qui rassemble des syndicats combattifs et des associations écologistes – est donc de notre point de vue une mauvaise nouvelle. ■

“ Cette dynamique de rapprochement n'a de sens que si elle s'adresse à l'ensemble du salariat et des forces de transformation sociale. ”



AGIR!

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE (PSL)

Non à l'« acte II » de l'autonomie des universités! Un SNESUP-FSU combatif pour développer le service public d'ESR

Macron a annoncé l'« acte II » de l'autonomie des universités. Depuis la loi LRU de 2007, le démantèlement de l'ESR s'accélère, notamment avec la loi de programmation de la recherche (LPR) en 2020. Les conséquences :

- universités transformées en établissements expérimentaux gouvernés de manière non démocratique ;
- diplômes nationaux remis en cause au profit de formations/compétences/certifications mini-

males et répondant aux exigences des entreprises ;

- politique contractuelle visant à assujettir les universités au ministère ;
- pseudo-autonomie des universités qui s'accompagne d'un désengagement financier de l'État engendrant un autofinancement pernicieux et inégalitaire (apprentissage, contrats de recherche appliquée) ;
- politique coercitive d'évaluation de la recherche alors que des entreprises bénéficient des milliards du crédit d'impôt recherche (CIR).

“

Nous avons besoin d'un SNESUP-FSU et d'un syndicalisme rassemblés, combatifs et démocratiques.

”

De cette politique découlent une dégradation de nos statuts et conditions de travail, l'essor de la précarité, une hausse des primes mais au détriment du salaire indiciaire, qui régresse.

Comme le collectif AGIR! et le courant de pensée PSL le demandaient, le syndicat a enfin réactivé son combat essentiel contre la LRU, avec laquelle il faut en finir pour bâtir un service public totalement gratuit, de qualité, ouvert à tous. Pour cela, il faut que l'État :

- investisse dans l'ESR en donnant les moyens matériels et en personnels titulaires, avec des statuts améliorés, et avec reprise à sa charge des salaires ;
- mène une politique de recherche non subordonnée aux intérêts privés, avec suppression du CIR ;
- garantisse de réelles libertés aux collectifs de collègues dans les thèmes de recherche comme pour la pédagogie (non au dogme de l'évaluation par compétences) ;
- confie au Cneser l'arbitrage d'une carte natio-

nale des formations, évitant la concurrence entre universités ;

- mette fin aux procédures de sélection à l'entrée des formations (Parcoursup, Mon Master...).

Nous avons besoin d'un SNESUP-FSU et d'un syndicalisme rassemblés, combatifs et démocratiques, enracinés parmi les collègues au sein de nos sections locales, porteurs de ces revendications et des dynamiques unitaires.

Enfin, fidèle aux valeurs de paix qu'il a toujours défendues, le SNESUP-FSU doit dénoncer le bellicisme du président et réclamer une réaffectation du budget de surarmement au financement des services publics.

Discutons de ces thèmes essentiels en délaissant les sujets qui font diversion. ■

Texte complet « Les maux de l'ESR en quelques mots » : agirsnesup.fr

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT (PSC)

Face au génocide à Gaza : « Stop arming Israel » Pour gagner le retrait de l'« acte II » : affronter Macron !¹

“

La question centrale du congrès doit être : comment gagner le retrait intégral de ce plan ?

”

URGENT : RÉPONDRE À L'APPEL DES SYNDICATS PALESTINIENS

Depuis le 7 octobre 2023, un génocide orchestré par Israël est en cours à Gaza. Le 17 octobre, les syndicats palestiniens ont lancé un appel, renouvelé le 7 mars 2024 : « End all complicity. Stop arming Israel ». A la CAN de mars, la direction nationale n'a pas répondu à la motion de la section de Toulon² et a refusé d'appeler et d'organiser l'arrêt de toute collaboration avec les universités ou entreprises qui contribuent au développement militaire d'Israël.

Imposons à notre direction nationale de répondre à cet appel ! PSC appelle à lire et reprendre la motion de Toulon dans les sections.

FRONT UNIQUE POUR LE RETRAIT INTÉGRAL DE L'« ACTE II » DE L'AUTONOMIE

Le 26 mars, S. Retailleau confirmait l'objectif du plan d'« acte II » de l'autonomie et la méthode de sa mise en œuvre : casser les statuts des chercheurs et aller vers l'ESR entièrement soumis au capital, en s'appuyant sur la concertation, les 17 expérimentations et les établissements pilotes. La question centrale du congrès doit être : comment gagner le retrait intégral de ce plan ?

La concertation et les journées d'action ont toujours in fine permis la victoire du gouvernement.

Pour permettre la mobilisation des personnels de l'ESR et leur victoire, notre syndicat doit :

- exiger le retrait intégral du plan et l'arrêt des expérimentations ;
- refuser toute concertation nationale sur tout contenu du plan ;
- appeler nationalement à ne pas participer aux conseils, qui organisent les expérimentations, pour ôter tout moyen à Macron de mettre en place l'« acte II » ;
- appeler les personnels dans l'unité, en équipes, laboratoires, services ou lors d'AG, à élire des délégués pour préparer des Assises nationales pour :
 - le retrait intégral du plan ;
 - préparer le combat central contre le gouvernement, la grève totale jusqu'au retrait dirigée par une coordination nationale des délégués élus ;
- œuvrer au front unique de tous les syndicats de l'ESR sur ces exigences.

Les directions des syndicats de l'ESR refusent d'appeler au retrait intégral du plan. Seule une force organisée aidera les camarades dans les sections à leur imposer ces objectifs, agissons ! PSC appelle à construire une réunion nationale de collègues, camarades et tendances du SNESUP-FSU, d'autres syndicats ou hors syndicats en accord avec ces objectifs (psc.snesup@gmail.com). ■

1. Pour PSC, les thèmes du congrès ne répondent pas aux urgences. Pour un congrès d'action, ces deux points sont primordiaux.
2. snesup-toulon.fr/palestine.

THÈME 1

Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ?

Les connaissances scientifiques validées ne cessent de confirmer les prévisions faites par les différents rapports du GIEC depuis plus de trente ans. Nous faisons face au changement climatique, à son accélération, et à ses conséquences. Pourtant, la coupe budgétaire récemment imposée par le gouvernement cache mal le désengagement de l'État à la fois sur la transition écologique et sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Tous les aspects de nos métiers sont concernés. Cela implique que nous réfléchissions collectivement et syndicalement aux implications sur nos conditions de travail ainsi que sur l'organisation de nos recherches.

- Rénovation des bâtiments : quel état des lieux peut-on en tirer ? Il manquerait 5 à 6 milliards d'euros pour atteindre l'objectif de - 53 % d'émission de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2022. Dans ces conditions, comment poursuivre la rénovation nécessaire et construire les nouveaux bâtiments nécessaires à l'accueil des étudiants ? De quel financement a-t-on besoin ?

- Bilans carbone : où en sont les établissements dans la réalisation de leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (Beges) et de leurs plans « climat » pour y faire face ? Où les discussions ont-elles lieu ? Comment et avec quels moyens accordés aux établissements sont-ils mis en place ? Quels usages des indicateurs de type « bilan carbone » ?



Dans nos établissements, la question est omniprésente via des injonctions multiples : déclinaison de plans « climat », labels de développement durable et de responsabilité sociétale, nomination de référents TEDS, mise en œuvre de bilans carbone, fléchage de budgets sur appels à projets, etc. Les mesures annoncées par le gouvernement et déclinées pour le MESR regorgent de contradictions et les actions envisagées renvoient le plus souvent à de la communication sans moyens associés et sans jamais aucun bilan. Dans ce contexte, comment et dans quelles conditions peut-on exercer nos missions ?

Les différents axes de réflexion pourraient être les suivants :

- Formation des étudiant-es et UE transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) : alors que des UE se sont mises en place depuis septembre dernier et que des référents ont été nommés dans tous les établissements, aucun bilan n'a été réalisé nationalement. Quel sens et quel contenu ont ces enseignements ? Quel lien avec les contenus disciplinaires ? Qui les dispense, comment et avec quelle formation ? Quelles ressources ?

- Les financements fléchés via les AAP entravent la recherche fondamentale et de long terme alors qu'elle est rendue encore plus nécessaire face aux défis climatiques, sanitaires et sociaux. Quels rôles de la recherche et quels financements ? Quelle place dans le débat public ? ■

THÈME 2

L'autonomie des universités, « acte II » : à quel prix ?

« CHOC DE SIMPLIFICATION »

À la suite du rapport Gillet, le ministère a lancé à la rentrée 2023 une expérimentation de « simplification » des relations avec les organismes de recherche sur 17 établissements pilotes : universités d'Aix-Marseille, La Rochelle, Côte d'Azur, Grenoble, Haute-Alsace, Lille, Lorraine, Montpellier, Nantes, Paris-I, Paris Cité, Paris-Saclay, Poitiers et Toulouse-III, et sur des périmètres plus restreints Rennes, Bordeaux et Lyon-I. Pour l'heure, nous n'en avons aucun retour. Quelle recherche pour demain dans les universités à la suite de la transformation des organismes de recherche en pilotes d'agence de programmes ?

Comment penser l'articulation entre les universités et les organismes de recherche (et plus largement avec quelle articulation entre les universités et les grandes écoles) sans remettre en cause les statuts et missions de chacun ?

Le président de la République, dans son discours du 7 décembre 2023, a clairement évoqué les statuts comme un frein au progrès, et invité les directions d'établissement à s'en émanciper et à pratiquer la modulation de services. Dans le cadre de ces expérimentations, quels sont les risques de remise en cause des statuts nationaux des personnels et quels garde-fous peut-on y opposer ?

« ACTE II » DE L'AUTONOMIE

En parallèle, l'« acte II » de l'autonomie des universités a été lancé par la ministre pour donner davantage de marge de manœuvre aux établissements et remplacer un « projet national trop distant » en une multitude de « projets de proximité ». La ministre a évoqué une nécessaire « transformation structurelle de l'écosystème » de l'ESR. La méthode est inchangée et passe par des expérimentations dans 9 établissements pilotes : Sorbonne Université, Paris-II-Panthéon-Assas, Rennes, Bordeaux, Pau, Aix-Marseille, Perpignan, École centrale de Lyon et Haute-Alsace.

Il est question, cette fois, de demander aux établissements de se positionner sur l'un des cinq thèmes, basés sur les critères de l'Association européenne de l'université, pour mener des actions visant à étudier la faisabilité de nouvelles mesures d'autonomie : gouvernance, offre de formation, finances, patrimoine immobilier et ressources humaines.

Ces nouvelles expérimentations s'ajoutent aux expérimentations de gouvernance dans le cadre des établissements expérimentaux, dont les derniers vont voir le jour cette année. Ces expérimentations se font souvent contre l'avis des personnels, qui s'opposent à la perte de représentativité dans ces nouveaux systèmes de gouvernance rivalisant d'inventivité pour créer de nouvelles usines à gaz.

Quel bilan tirer de ces expérimentations et des statuts des établissements étant déjà sortis de l'expérimentation ? Quelles conséquences sur nos conditions de travail ? Quelles articulations entre les différents types de composantes au sein de ces établissements expérimentaux ? De quels moyens dispose-t-on pour lutter contre la mise en place de ces établissements ? ■



© Claire Pontais

THÈME 3

Enseignement supérieur et recherche : **entre service public et marché ?**

La coupe budgétaire décrétée par le gouvernement touche de plein fouet l'ESR. Avec le désengagement financier de l'État, la ministre et le président de la République invitent les directions d'établissement à repenser le « *modèle économique* » de l'ESR pour donner la part belle aux ressources propres (droits d'inscription, subventions de l'apprentissage, réponses à appels à projets divers, dévolution du patrimoine immobilier...), mais les obligent également à prendre sur leur fonds de roulement. Une des conséquences immédiates est le report sine die d'investissements nécessaires à l'entretien et à la rénovation des bâtiments universitaires, pourtant cruciaux pour améliorer les conditions de travail et d'accueil des étudiants.

La recomposition des établissements universitaires a ouvert la porte de l'enseignement supérieur aux formations privées, y compris confessionnelles ou lucratives, par l'intermédiaire d'abord des Comue, puis des établissements expérimentaux qui permettent de fusionner/s'associer avec des établissements privés. La pression exercée par le privé sur le public est de plus en plus visible et a des conséquences jusque dans les modes de fonctionnement et de gestion. Le service public développe ainsi des formations payantes sur le modèle de l'ESR privé, soit par l'apprentissage ou des DU, soit comme dans certaines écoles d'ingénieurs par des frais de formation qui dépassent substantiellement ceux d'une inscription dans une licence, un master ou un doctorat, dont les frais sont fixés nationalement.

De la même façon, les appels à projets, l'annulation de crédits, l'insistance mise sur l'innovation conditionnent une grande partie de la recherche et permettent au privé de capter des financements publics pourtant déjà largement insuffisants pour la recherche publique. Le crédit d'impôt recherche continue de profiter largement au secteur privé sans augmenter la participation des entreprises au financement de la recherche.

Depuis 2007 et la LRU, la fragmentation des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche est à l'œuvre, conduisant de fait à une hiérarchisation des formations et à une recherche à plusieurs vitesses, parfois au sein du même établissement avec un « haut du panier » et des échelons intermédiaires.



© Claire Pontais

Les plates-formes de sélection Parcoursup et Mon Master, avec la généralisation des labels et le développement de l'apprentissage, organisent le marché de l'ESR au détriment de l'ESR public.

Quel « modèle économique » défendons-nous pour que le service public de l'ESR puisse poursuivre son développement au service de l'intérêt général et du plus grand nombre ? ■

PROGRAMME

MERCREDI 5 JUIN 2024	
9 heures	Accueil des délégué-es
10 heures	Ouverture du congrès : interventions introductives (présidence + directrice INSPÉ, FSU locale, SG, OS invitées présentes – 5 min. max.) ; adoption de l'ordre du jour ; élection du bureau du congrès
10 h 45-12 h 30	Débat général
12 h 30-13 h 45	Déjeuner
14 heures-17 h 15	Travail en commissions*
17 h 15	Pause
17 h 30-19 h 30	Réunions de tendances ou programme culturel
20 heures	Soirée festive

JEUDI 6 JUIN 2024	
8 h 30	Accueil des délégué-es
9 heures	Travail en commissions* (fin)
12 h 30	Déjeuner
13 h 45-17 heures	Séance plénière : restitution et discussion sur les trois thèmes des commissions
17 heures	Fin du congrès

* Commissions thématiques du congrès

■ THÈME 1

Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ?

■ THÈME 2

L'autonomie des universités, « acte II » : à quel prix ?

■ THÈME 3

Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ?